



Conseil Municipal

Jeudi 11 février 2010 à 20h

PROCES VERBAL

Etaient présents : Joël MANCEL, Jean-Yves SIX, Patrick CHATAINIER, Martine PELLETIER jusqu'à 23h, Léon JANUS, Jean RAFTON, Christelle COLNAGHI, Manuela MARIE, Valérie BETTINGER jusqu'à 0h35, Michel BOTHEREAU, Josette LIMIDO, Daniel CHANEL, Christine WIDMER jusqu'à 0h30, Marcel LACABANNE, Christian JAKOB, Pascal AGOSTINI, Hélène DEBAISIEUX-DENE, Michel POIROT jusqu'à 0h30, Gilles DENE, Françoise VANDROUX, Charles THOMAS, François PICOLET, Martine BERNELIN DA SILVA, Antoine KATTAR jusqu'à 23h48, Michèle GOETZ DUCORROY, Frédéric SPANGENBERG, Isabelle WENGER-ARTZ, Jean-Pierre HOULLEMARE, Evelyne PUECHAVY, Joseph MAMOU, Rodrigo ACOSTA-GARCIA.

Avaient donné pouvoir :

Martine PELLETIER pouvoir à Patrick CHATAINIER à partir de 23h.

Valérie BETTINGER pouvoir à Daniel CHANEL à partir de 0h35.

Christine WIDMER pouvoir à Manuela MARIE à partir de 0h30.

Betty LIEBERT pouvoir à Joël MANCEL.

Elianor TAGNE pouvoir à Pascal AGOSTINI.

Antoine KATTAR pouvoir à Martine BERNELIN DA SILVA à partir de 23h48.

Manuela MARIE est désignée, à l'unanimité, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à François PICOLET – Liste Triel Demain – au sein du Conseil Municipal en remplacement de Nathalie JUBAN, démissionnaire.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2009

Rodrigo ACOSTA GARCIA remarque que 33 conseillers municipaux ont été élus et 34 personnes sont présentes autour de la table du Conseil. Il se demande si Alain Somers, Directeur Général des Services, a ou non la possibilité d'être placé à côté du Maire durant la séance. Un règlement très dur a été établi pour les conseillers municipaux et demande quelle est la règle sur ce point.

Monsieur le Maire répond que le règlement sur le sujet n'a jamais changé depuis de nombreuses années. Le Directeur Général des Services a toujours siégé en Conseil Municipal à côté du Maire.

Monsieur le Maire demande si des remarques doivent être portées au procès-verbal.

Jean-Pierre HOULLEMARE demande que soit inséré le détail des nouveaux tarifs objet de la délibération n°4 pour une meilleure compréhension du sujet.

Il indique qu'il n'a pas été tenu compte de ses remarques. Les votes CONTRE et ABSTENTION ne sont pas nominativement détaillés. L'article 27 du règlement intérieur précise que les noms des votants doivent être

inscrits à partir du moment où il s'agit d'un vote public. Si tous les élus en sont d'accord, il espère que les noms vont à nouveau être portés dans les procès-verbaux.

Monsieur le Maire indique que les noms des élus ayant voté contre ou s'étant abstenu seront portés au procès-verbal puisque les membres du Conseil Municipal en sont d'accord. Toutefois, dans le précédent procès-verbal du Conseil du 17 décembre 2009, les noms n'étaient pas indiqués et il n'y a pas eu de réaction.

Jean-Pierre HOULLEMARE remarque que chaque délibération n'est pas rapportée dans l'ordre du déroulement de la séance, les votes étant maintenant précisés avant le débat. Il demande que le débat figure après l'exposé et avant le vote, comme cela se passe en Conseil.

Martine BERNELIN DA SILVA revient sur le problème des pouvoirs évoqué lors du dernier conseil : le règlement intérieur prévoit qu'un pouvoir peut servir au moins trois fois. Elle avait demandé précédemment que la date du Conseil Municipal ne figure pas sur celui ci et remarque de nouveau cette anomalie.

Michèle GOETZ DUCORROY votera contre, les votes nominatifs n'apparaissant pas. Un mot n'a pas été changé mais il était trop tard, les documents étant déjà expédiés. De plus, cette modification n'aurait pas été possible, le procès verbal ne pouvant modifier ce qui a été dit en séance.

*Le procès verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2009 est adopté **par 29 voix pour, 1 contre** (Michèle GOETZ DUCORROY) **et 3 abstentions** (François PICOLET, Evelyne PUECHAVY, Rodrigo ACOSTA-GARCIA).*

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Décision n° 096/2009 : Attribution du marché à bons de commande à la Société SERIMCO pour la fourniture de produits et de matériel d'entretien d'une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse, sans que sa durée totale ne puisse excéder 3 ans. Les crédits sont prévus à l'article 60631 du budget communal.

Décision n° 097/2009 : Contrat avec l'Association SOUS LE BAOBAB pour 8 séances de formation aux contes et histoires et ateliers autour du conte, de janvier à juin 2010, pour le Relais d'Assistantes Maternelles. Le montant de la dépense totale s'élève à 560 € TTC, imputé à l'article 6228 du budget communal.

Décision n° 098/2009 : Contrat avec l'Association LES MOTS TISSES pour le spectacle de Noël, le 12 décembre 2009, pour les enfants des structures petite enfance. Le montant de la dépense s'élève à 510 € TTC, imputé à l'article 6228 du budget communal.

Décision n° 099/2009 : Contrat avec l'Association ARTEFACT pour 30 ateliers « Artistique Musique » pour les enfants du multi-accueil Dame Perrette, durant l'année 2009. Le montant de la dépense totale s'élève à 5 760 € TTC, imputé à l'article 6228 du budget communal.

Décision n° 100/2009 : Convention avec l'Association REGARDS pour le séjour de ski à Frabosa du 20 au 27 février 2010, pour 25 jeunes de 12 à 17 ans. Le montant de la dépense s'élève à 20 550 € TTC, imputé à l'article 6042 du budget communal.

Décision n° 101/2009 : Contrat avec l'Association AGE D'OR DE FRANCE pour assurer la prestation intitulée « l'heure de conte de Noël », le 16 décembre 2009, à la Bibliothèque Guy de Maupassant. Le montant de la dépense s'élève à 130 € TTC, imputé à l'article 6188 du budget communal.

Décision n° 102/2009 : Participation aux frais de scolarité 2008/2009 de 6 enfants triellois fréquentant des écoles maternelles et élémentaires d'Andrésy. Le montant de la dépense s'élève à 4 383 € TTC, imputé à l'article 6042 du budget communal.

Décision n° 103/2009 : Contrat de prêt avec DEXIA CREDIT LOCAL pour le financement des investissements d'un montant de 500 000 €. La recette est prévue à l'article 1641 et la dépense aux articles 6611 et 1641 du budget communal.

Décision n° 104/2009 : Contrat avec la Société FINANCE ACTIVE pour un logiciel de gestion de la dette, pour une durée d'un an. Le montant de la dépense s'élève à 1 794 € TTC pour la mise en service et 3 743,48 € TTC pour les droits d'accès, imputé aux articles 205 et 6228 du budget communal.

Concernant la **Décision n° 103/2009**, Martine BERNELIN DA SILVA demande quels sont les investissements prévus à hauteur 500 000 €, et quel est le taux de cet emprunt ?

Monsieur le Maire précise que ces 500 000 € ont été empruntés pour le 25 rue des Hublins. Toutefois, le projet de préemption est abandonné, la municipalité ne voulant pas entrainer la ville dans une procédure juridique couteuse qui pouvait durer des années. Les pétitionnaires ont été entendus et la réaction des habitants du quartier ont été prises en compte. La ville a pris contact avec la DDEA. Le sous préfet de St Germain a été tenu au courant et l'avocat de la ville a été consulté. Ces 500 000 € vont être transformés en anticipation sur les prochains emprunts et la durée initiale de remboursement de 3 ans va être renégociée.

Patrick CHATAINIER indique que cet emprunt avait été contracté sur 3 ans avec un taux EURIBOR de 0,42% + la marge de la banque de 0,41%, soit un taux global de 0,83%.

Concernant la décision n° 104/2009, Frédéric SPANGENBERG souhaite connaître la motivation de la signature d'un contrat avec FINANCE ACTIVE alors que la ville est maintenant dotée d'un responsable financier ?

Patrick CHATAINIER répond qu'il s'agit d'un logiciel de gestion de la dette permettant de faire de nombreuses projections et évitant de ressaisir indéfiniment des données sur Excel pour avoir la présentation du débat d'orientation budgétaire et du budget.

17.2010-DELO1.1 : ELECTION DU 3^E ADJOINT

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Suite à la démission de Nathalie JUBAN de sa charge de 3^e adjoint, il y a lieu de la remplacer.

Vu les articles L.2122-8 et L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Michel BOTHEREAU est candidat.

Le vote a lieu à bulletins secrets.

- Michel BOTHEREAU est **NOMME** 3^e adjoint, **par 23 voix pour, 5 abstentions, 3 blancs et 2 nuls**, en remplacement de Nathalie JUBAN, démissionnaire.

Evelyne PUECHAVY demande pourquoi il s'agit du 3^e adjoint, pensant que les adjoints montaient d'un rang et le nouvel adjoint prenant la 9^e position.

Monsieur le Maire interrompt la séance pour donner la parole à Alain SOMERS, Directeur Général des Services.

Alain SOMERS explique qu'il s'agit d'une nouvelle disposition du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet que le nouvel adjoint prenne la place de celui qui a démissionné.

Michèle GOETZ DUCORROY fait remarquer que cela permet aussi d'éviter la parité.

17.2010-DELO1.2 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE L'HAUTIL (SIARH)

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

La composition des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil a été décidée par délibération du 29 mars 2008, soit 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Considérant la démission de Madame Nathalie JUBAN de sa charge d'élu,

Il convient de procéder à son remplacement au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil.

Michel BOTHEREAU est candidat au poste de délégué titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 5 abstentions (Michèle GOETZ DUCORROY, Frédéric SPANGENBERG, Jean-Pierre HOULLEMARE, Evelyne PUECHAVY, Rodrigo ACOSTA-GARCIA)

- **NOMME** Michel BOTHEREAU, délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil.

Par conséquent, les délégués au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil sont :

Titulaires : Hélène DEBAISIEUX-DENE
Michel BOTHEREAU

Suppléants : Léon JANUS
Martine BERNELIN DA SILVA

17.2010-DELO1.3 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE LA REGION DE CONFLANS SAINTE HONORINE (SIERC)

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

La composition des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de Conflans Sainte Honorine a été décidée par délibération du 29 mars 2008, soit 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Considérant la démission de Madame Nathalie JUBAN de sa charge d'élu et la démission de Michel BOTHEREAU de son poste de délégué suppléant au SIERC,

Il convient de procéder à leur remplacement au sein du Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de Conflans Sainte Honorine.

Michel BOTHEREAU est candidat au poste de délégué titulaire et Jean RAFTON est candidat au poste de délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 5 abstentions (Michèle GOETZ DUCORROY, Frédéric SPANGENBERG, Jean-Pierre HOULLEMARE, Evelyne PUECHAVY, Rodrigo ACOSTA-GARCIA)

- **NOMME** Michel BOTHEREAU, délégué titulaire, et Jean RAFTON, délégué suppléant, au Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de Conflans Sainte Honorine.

Par conséquent, les délégués au Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de Conflans Sainte Honorine sont :

Titulaires : Léon JANUS
 Michel BOTHEREAU

Suppléants : Frédéric SPANGENBERG
 Jean RAFTON

17.2010-DELO1.4 : COMMISSION URBANISME-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

La composition des représentants du Conseil Municipal au sein de la commission urbanisme – aménagement du territoire – développement durable a été décidée par délibération du 29 mars 2008, soit 9 membres du groupe Triel Demain, 3 membres du groupe Vivre Ensemble Autrement, 1 membre du groupe Unis pour Triel et 1 membre du groupe Changeons d'Ere.

Considérant la démission de Madame Nathalie JUBAN de sa charge d'élu,

Il convient de procéder à son remplacement au sein de la commission urbanisme – aménagement du territoire – développement durable.

Jean RAFTON est candidat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 5 abstentions (Michèle GOETZ DUCORROY, Frédéric SPANGENBERG, Jean-Pierre HOULLEMARE, Evelyne PUECHAVY, Rodrigo ACOSTA-GARCIA)

- **NOMME** Jean RAFTON, membre de la commission urbanisme – aménagement du territoire – développement durable.

Par conséquent, les membres de la commission urbanisme – aménagement du territoire – développement durable sont :

- Joël MANCEL

- Jean Yves SIX
 - Martine PELLETIER
 - Michel BOTHEREAU
 - Pascal AGOSTINI
 - Gilles DENE
 - Michel POIROT
 - Elianor TAGNE
 - Jean RAFTON
 - Martine BERNELIN DA SILVA
 - Michèle GOETZ
 - Frédéric SPANGENBERG
 - Jean-Pierre HOULLEMARE
 - Rodrigo Acosta-GARCIA
-

17.2010-DELO1.5 : COMMISSION DES FINANCES

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

La composition des représentants du Conseil Municipal au sein de la commission des finances a été décidée par délibération du 16 avril 2008, soit 12 membres du groupe Triel Demain, 2 membres du groupe Vivre Ensemble Autrement, 1 membre du groupe Unis pour Triel et 1 membre du groupe Changeons d'Ere.

Considérant la démission de Madame Nathalie JUBAN de sa charge d'élu,

Il convient de procéder à son remplacement au sein de la commission des Finances.

Michel BOTHEREAU est candidat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 5 abstentions (Michèle GOETZ DUCORROY, Frédéric SPANGENBERG, Jean-Pierre HOULLEMARE, Evelyne PUECHAVY, Rodrigo ACOSTA-GARCIA)

- **NOMME** Michel BOTHEREAU, membre de la commission des finances.

Par conséquent, les membres de la commission des finances sont :

- Joël MANCEL
- Patrick CHATAINIER
- Martine PELLETIER
- Christelle COLNAGHI
- Daniel CHANEL
- Manuela MARIE
- Léon JANUS
- Christian JAKOB
- Michel BOTHEREAU
- Jean-Yves SIX
- Jean RAFTON
- Gilles DENE
- Isabelle WENGER-ARTZ
- Antoine KATTAR

- Jean-Pierre HOULLEMARE
- Rodrigo ACOSTA-GARCIA

17.2010-DELO1.6 : COMMISSION DE SECURITE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

La composition des représentants du Conseil Municipal au sein de la commission de sécurité a été décidée par délibération du 16 avril 2008, soit 6 membres du groupe Triel Demain, 1 membre du groupe Vivre Ensemble Autrement, 1 membre du groupe Unis pour Triel et 1 membre du groupe Changeons d'Ere.

Considérant la démission de Madame Nathalie JUBAN de sa charge d'élu,

Il convient de procéder à son remplacement au sein de la commission de sécurité.

Christian JAKOB est candidat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 5 abstentions (Michèle GOETZ DUCORROY, Frédéric SPANGENBERG, Jean-Pierre HOULLEMARE, Evelyne PUECHAVY, Rodrigo ACOSTA-GARCIA)

- **NOMME** Christian JAKOB, membre de la commission de sécurité.

Par conséquent, les membres de la commission de sécurité sont :

- Joël MANCEL
- Jean RAFTON
- Gilles DENE
- Christian JAKOB
- Michel BOTHEREAU
- Josette LIMIDO
- Martine BERNELIN DA SILVA
- Jean-Pierre HOULLEMARE

17.2010-DELO1.7 : COMMISSION TRAVAUX, ASSAINISSEMENT ET RESEAUX

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

La composition des représentants du Conseil Municipal au sein de la commission travaux, assainissement et réseaux a été décidée par délibération du 16 avril 2008, soit 6 membres du groupe Triel Demain, 1 membre du groupe Vivre Ensemble Autrement, 1 membre du groupe Unis pour Triel et 1 membre du groupe Changeons d'Ere.

Considérant la démission de Madame Nathalie JUBAN de sa charge d'élu,

Il convient de procéder à son remplacement au sein de la commission travaux, assainissement et réseaux.

Michel BOTHEREAU est candidat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 5 abstentions (Michèle GOETZ DUCORROY, Frédéric SPANGENBERG, Jean-Pierre HOULLEMARE, Evelyne PUECHAVY, Rodrigo ACOSTA-GARCIA)

- NOMME Michel BOTHEREAU, membre de la commission travaux, assainissement et réseaux.

Par conséquent, les membres de la commission travaux, assainissement et réseaux sont :

- Joël MANCEL
 - Michel BOTHEREAU
 - Jean-Yves SIX
 - Léon JANUS
 - Patrick CHATAINIER
 - Gilles DENE
 - Frédéric SPANGENBERG
 - Jean-Pierre HOULLEMARE
 - Rodrigo ACOSTA-GARCIA
-

17.2010-DELO1.8 : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

La composition des représentants du Conseil Municipal et des associations locales au sein de la commission consultative des services publics locaux a été décidée par délibération du 29 mars 2008, soit 8 membres du groupe Triel Demain, 2 membres du groupe Vivre Ensemble Autrement, 1 membre du groupe Unis pour Triel et 1 membre du groupe Changeons d'Ere et 12 représentants d'associations locales.

Considérant la démission de Madame Nathalie JUBAN de sa charge d'élu,

Il convient de procéder à son remplacement au sein de la commission consultative des services publics locaux.

Michel BOTHEREAU est candidat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 5 abstentions (Michèle GOETZ DUCORROY, Frédéric SPANGENBERG, Jean-Pierre HOULLEMARE, Evelyne PUECHAVY, Rodrigo ACOSTA-GARCIA)

- NOMME Michel BOTHEREAU, membre de la commission consultative des services publics locaux.

Par conséquent, les membres de la commission consultative des services publics locaux sont :

- Joël MANCEL
- Jean-Yves SIX
- Michel BOTHEREAU
- Hélène DEBAISIEUX-DENE
- Jean RAFTON

- Michel POIROT
- Françoise VANDROUX
- Patrick CHATAINIER
- Isabelle WENGER-ARTZ
- Antoine KATTAR
- Jean-Pierre HOULLEMARE
- Rodrigo ACOSTA GARCIA

17.2010-DELO1.9 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES DEUX RIVES DE LA SEINE (CA2RS)

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

La composition des représentants du Conseil Municipal au sein de la Communauté de Communes des Deux Rives de la Seine (devenue Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine) a été décidée par délibération du 29 mars 2008, soit 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Considérant la démission de Madame Nathalie JUBAN de sa charge d'élu et la démission de Patrick CHATAINIER de son poste de délégué suppléant à la CA2RS,

Il convient de procéder à leur remplacement au sein de la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine.

Patrick CHATAINIER et Martine BERNELIN DA SILVA sont candidats au poste de délégué titulaire et Michel BOTHEREAU et Frédéric SPANGENBERG sont candidats au poste de délégué suppléant.

Le vote a lieu à bulletins secrets.

Délégué titulaire :

Martine BERNELIN DA SILVA obtient 7 voix.

Patrick CHATAINIER obtient 24 voix.

Délégué suppléant :

Frédéric SPANGENBERG obtient 7 voix.

Michel BOTHEREAU obtient 24 voix.

*Patrick CHATAINIER est **NOMME** délégué titulaire et Michel BOTHEREAU est **NOMME** délégué suppléant, à la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine*

Par conséquent, les délégués à la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine sont :

Les délégués titulaires :

- Joël MANCEL
- Jean-Yves SIX
- Patrick CHATAINIER
- Martine PELLETIER

Les délégués suppléants :

- Michel BOTHEREAU

- Manuela MARIE
- Josette LIMIDO
- Elianor TAGNE

17.2010-DELO2 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE VILLE

RAPPORTEUR : PATRICK CHATAINIER

Contexte économique

Le déficit de l'Etat au titre de l'exercice 2009 va s'élever à 141 md€, il peut être décomposé comme suit :

- 45 md€ : déficit structurel,
- 96 md€ : déficit de crise.

Le déficit de l'Etat est égal à 8,5 % du PIB ce dernier s'est creusé accentué pour accompagner la sortie de crise et préparer la croissance de demain. La dette est évaluée à 84 % du PIB en 2010 (hors "grand emprunt"). Les recettes fiscales sont en baisse de 20 % en 2009 par rapport à 2008.

L'inflation prévisionnelle sera de 1,20 % et l'indice des dépenses communales de 2,20 %.

La loi de finances 2010

Le Projet de Loi de Finances 2010 s'inscrit dans un contexte de crise économique. Cependant, il convient de rappeler que les collectivités locales financent une grande partie des investissements publics près de 75 %, alors que leur situation devient de plus en plus précaire. Les collectivités locales ne perçoivent que 7 % des recettes publiques (252 md€). Le taux d'investissement des collectivités locales est de 20 %, il est quasi identique à celui des entreprises. Le taux d'investissement de l'Etat est de seulement 1,9%.

La taxe professionnelle est remplacée par une contribution économique territoriale (CET) composée, d'une part assise sur les bases foncières, et d'une autre part, d'une cotisation complémentaire (CC) assise sur la valeur ajoutée des entreprises.

En 2010, les collectivités locales percevront une dotation compensatoire de l'Etat. Dès 2011, la perte de recettes qui résulte de la suppression de la taxe professionnelle est compensée par des recettes de substitution principalement fiscales.

L'enveloppe normée regroupe la quasi-totalité des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales soit 46 md€ à l'exception du fonds de compensation pour la TVA (6,2 md€). Il est prévu d'augmenter les concours financiers de 0,6 % en 2010 (soit la moitié de l'inflation prévisionnelle).

La dotation globale de fonctionnement pourrait être légèrement négative en 2010 de (- 1 %). Il convient de souligner que la commune de Triel-sur-Seine perçoit une DGF de 127 € par habitant la moyenne régionale se situe à 240 € et la moyenne nationale à 231 €, soit une perte de 1 359 000 € en recette de fonctionnement.

Etat des lieux des finances communales

La situation budgétaire en 2008 :

- ↳ Une ville sinistrée de la DGF,
- ↳ une attribution de compensation de plus en plus négative,
- ↳ des dépenses de fonctionnement en augmentation constante,
- ↳ des opérations d'investissement sous estimées et financées par l'emprunt,
- ↳ des recettes en constante diminution malgré une forte augmentation de la fiscalité en 2004.

Une gestion rigoureuse en 2009 :

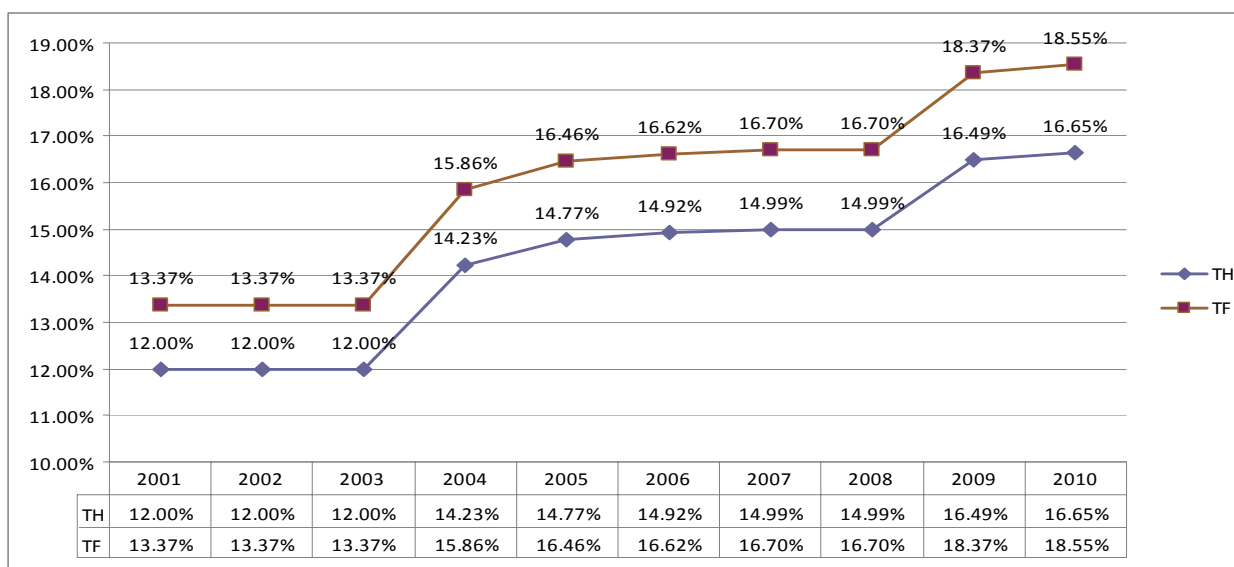
- ↳ Un retour à l'équilibre financier par une augmentation de la fiscalité qui compense à peine les effets de la crise (baisse des droits de mutation et des dotations de l'Etat) et l'apurement du passif.
- ↳ Une maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment de la masse salariale et du train de vie des services.

Une stratégie réaffirmée en 2010 :

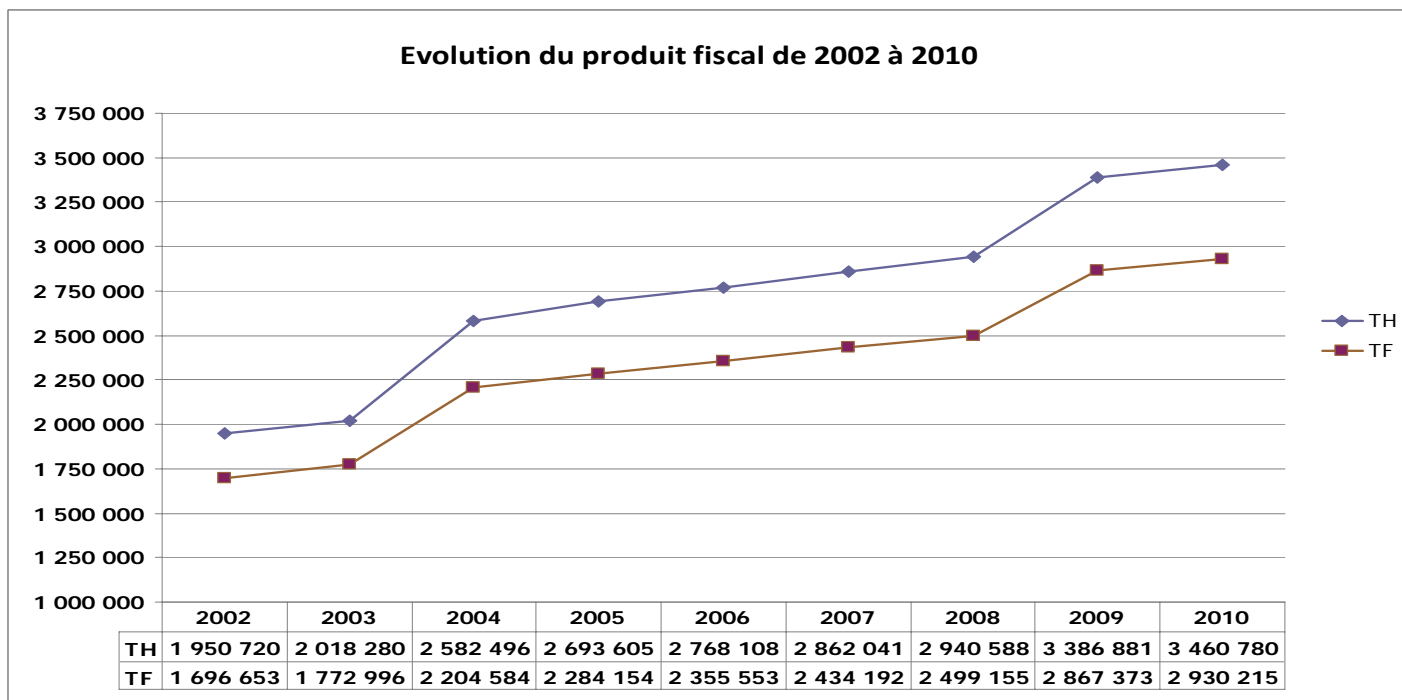
- ↳ La reconstitution d'un autofinancement qui permet un recours limité à l'emprunt,
- ↳ une fiscalité maîtrisée et progressive,
- ↳ des projets en adéquation avec les capacités financières de la ville,
- ↳ une renégociation du contrat régional et départemental qui assure un rendement maximum des subventions,
- ↳ un programme prévisionnel d'investissement qui rythme les dépenses dans le temps.

Indicateurs économiques :

Evolution de la fiscalité locale de 2001 à 2010



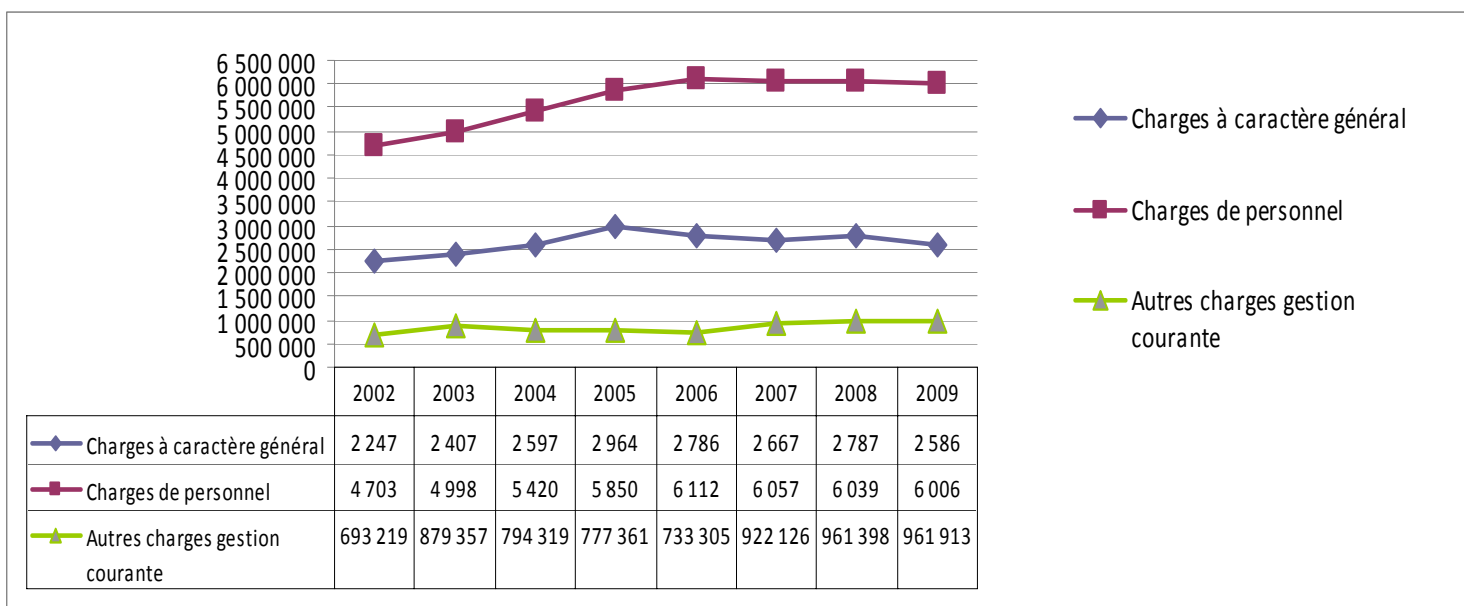
On peut constater sur le graphique ci-dessus, une évolution prononcée de la fiscalité en 2004 environ 19 % et 10 % en 2008.



Le graphique ci-dessus illustre l'évolution du produit fiscal entre 2002 et 2010. On peut constater de nouveau une évolution prononcée de la fiscalité en 2004 et 2008.

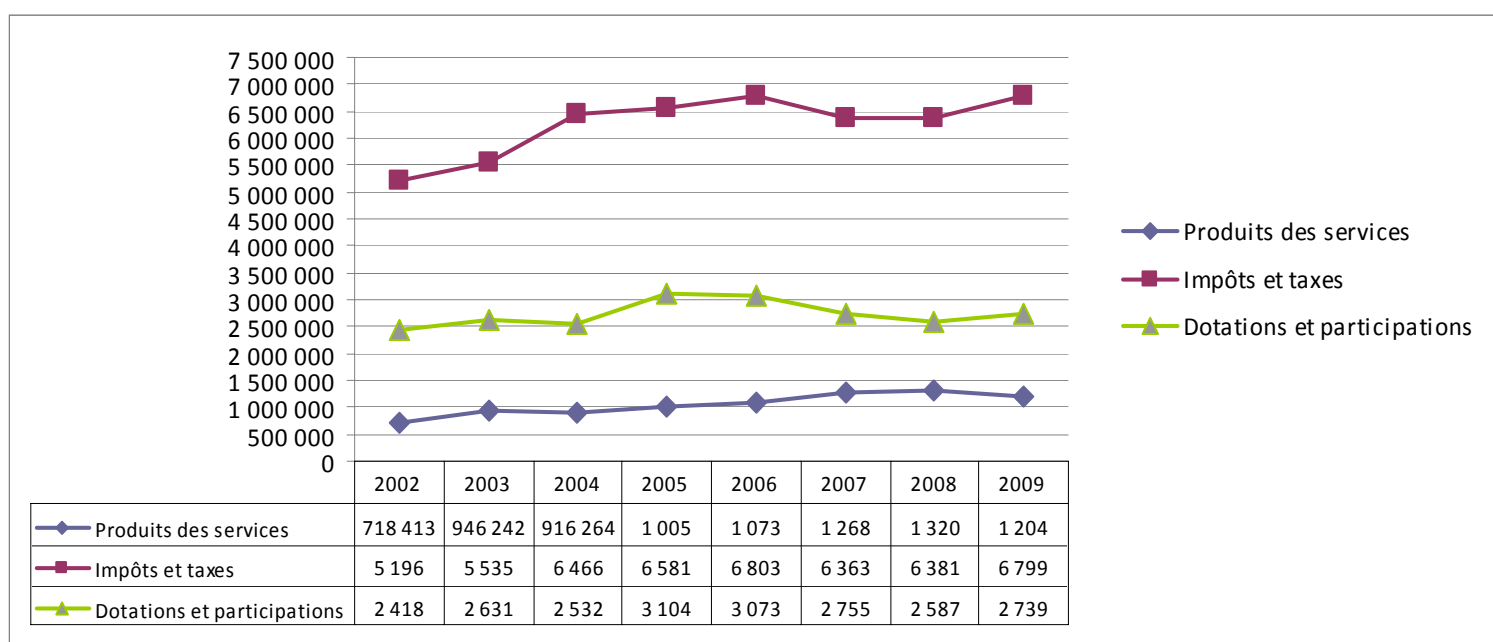
Le budget primitif 2010 à Triel-sur-Seine est construit sur l'hypothèse d'une hausse de la taxe d'habitation et de la taxe foncière de 1 %. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties reste inchangé. La loi de finances de l'Etat prévoit une augmentation des bases de 1,20 %.

Evolution des dépenses de fonctionnement par chapitre :



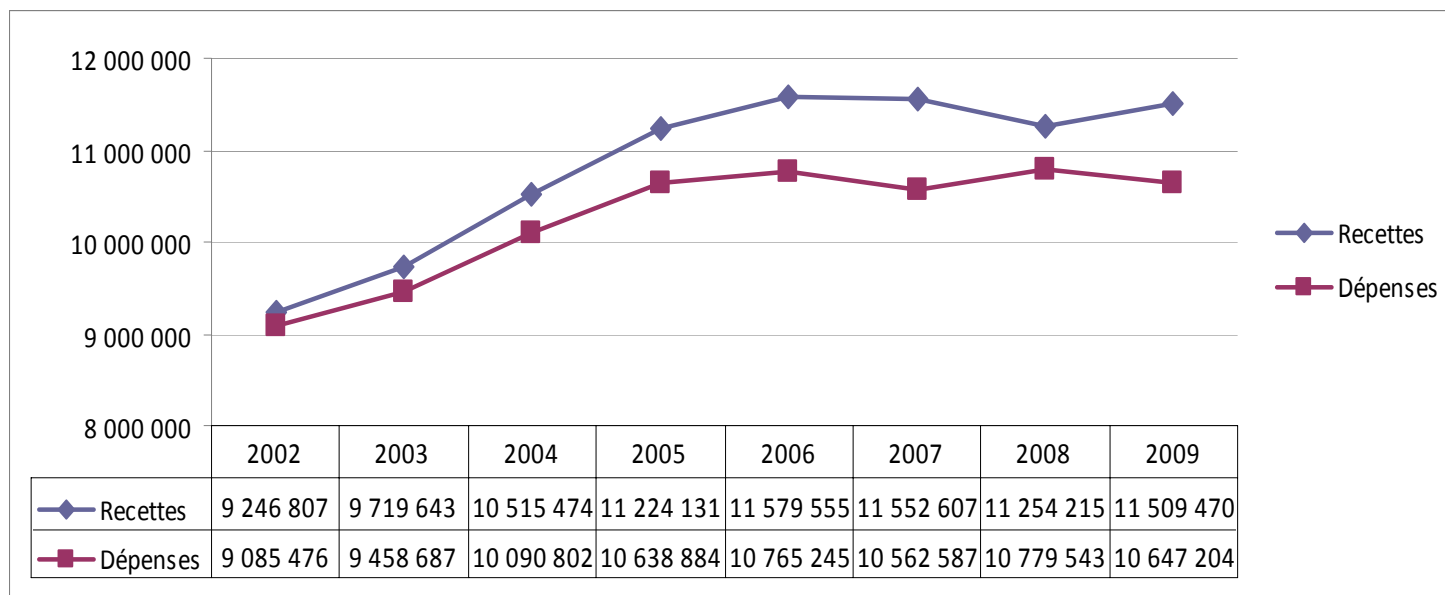
Les charges à caractère général ont progressé rapidement entre 2002 et 2005 environ 200 k€ par an en moyenne. On peut constater une forte augmentation des dépenses de personnel entre 2002 et 2006 environ 1,4 millions soit une augmentation moyenne par an de 280 000 €. Les dépenses de personnel sont maîtrisées à partir de 2007, elles sont même en légère diminution. Les autres charges de gestion courante concentrent les subventions aux associations, au CCAS et au SDIS. L'augmentation moyenne entre 2002 et 2009 est de 34 000 € par an en moyenne.

Evolution des recettes de fonctionnement par chapitre :



Les impôts et taxes regroupent principalement les produits des contributions directes et les taxes additionnelles aux droits de mutation. On peut constater une forte augmentation de la fiscalité au cours des exercices 2004 et 2009. La baisse du produit fiscal en 2007 est due au transfert à la communauté d'agglomération de la taxe professionnelle. Les produits des services connaissent eux aussi une augmentation constante depuis 2002, on peut constater une légère baisse en 2009. Les dotations et participations sont composées principalement de la DGF, du produit perçu par la CAF et du fond départemental de péréquation pour la taxe professionnelle.

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement :



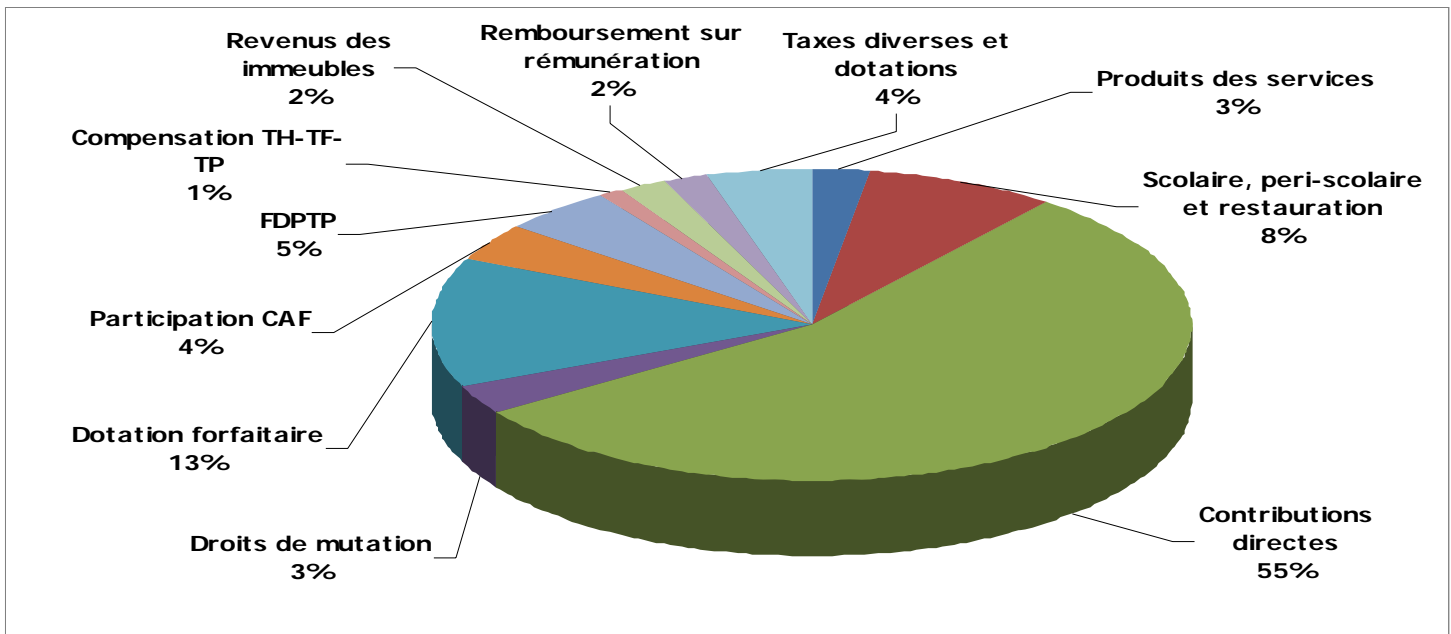
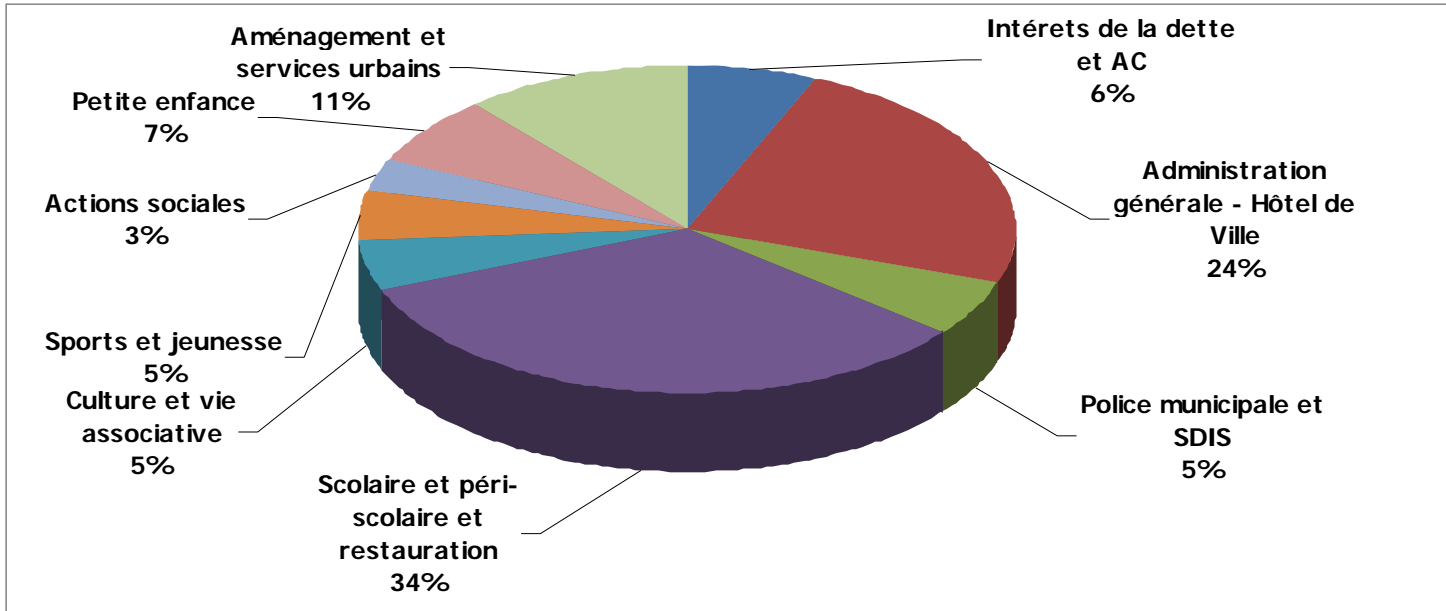
Le graphique suivant permet de démontrer qu'au cours de l'exercice 2008, la situation était préoccupante eu égard à la conséquence de l'effet de ciseau et du fait d'un autofinancement négatif. Les dépenses auraient été supérieures aux recettes et de facto l'autofinancement de la section d'investissement pratiquement impossible. Au cours de l'exercice budgétaire 2009, on peut constater une reconstitution de l'épargne.

Compte administratif 2009 provisoire

	Dépenses	recettes	Delta
Section de fonctionnement	10 647 203.87 €	13 126 743.51 €	2 479 539.64 €
Section d'investissement	4 286 518.36 €	3 990 580.34 €	- 295 938.02 €
Total	14 933 722.23 €	17 117 323.85 €	2 183 601.62 €

Analyse de l'activité municipale

Répartition des dépenses par activités :



Les principaux projets en section d'investissement

Actions nouvelles :

- ↳ Etudes (hors informatique) : 80 000 €,
- ↳ Berges de la Seine : 190 000 €,
- ↳ Aménagement intérieur Hôtel de ville 100 000 €,
- ↳ Agrandissement, rénovation et accessibilité hôtel de ville : 176 000 €,
- ↳ Maison des jeunes : 150 000 €,
- ↳ Aménagement Dupuis : 150 000 €,
- ↳ Embellissement : 30 000 €,
- ↳ Téléphonie : 60 000 €,
- ↳ Chemin aux moines : 150 000 €.

Investissements courants :

- ↳ Gros entretien et rénovation : 635 000 €,
- ↳ Achats matériels : 185 000 €,
- ↳ Programme voirie (pour information) : 810 000 €.

La rigueur au service des projets

Une gestion rigoureuse :

- ✓ Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement en s'appuyant efficacement sur le concours de la communauté d'agglomération et par la rationalisation des marchés de services et de travaux.
- ✓ Contenir l'augmentation de la masse salariale à l'évolution des carrières et du point d'indice en développant la promotion interne par une politique de formation ambitieuse du personnel.
- ✓ Conduire une politique fiscale raisonnée et progressive pour éviter les augmentations brutales des impôts locaux tous les 4 ans (2004 et 2008).
- ✓ Reconduire les tarifs des services à l'identique tout en maintenant une ligne ferme concernant les impayés.
- ✓ Solliciter tous les partenariats financiers disponibles en mettant en place une veille des dispositifs de subvention, préalable à tout lancement d'une opération.

Des projets ambitieux à la dimension de notre ville :

- ✓ Réhabiliter le patrimoine communal : travaux de rénovation de la façade et de l'accueil mairie, Rénovation de l'église et nouvelle affectation de l'école C Dupuis en un espace dédié à la culture et à la vie associative.
- ✓ Réaliser un nouvel équipement en direction des jeunes de notre commune à proximité du collège.
- ✓ Participer à l'équilibre écologique en réaménageant les berges de la Seine et en lançant une démarche de type « agenda 21 ».
- ✓ Façonner une véritable entrée de ville en accompagnant le projet de ferme solaire et en promouvant la réalisation d'un golf.
- ✓ Poursuivre la réalisation de logements locatifs aidés dans une démarche de mixité sociale et non de ghettoïsation.

- ✓ Continuité de l'effort de rénovation des voiries et de l'assainissement : rue des Nourrées, rue des bois et faire du fleurissement et l'embellissement de notre ville une priorité.
- ✓ Développer de nouveaux modes de garde en initiant la réalisation d'une « micro-crèche ».
- ✓ Donner des moyens supplémentaires aux associations pour développer de nouveaux services fondés sur le bénévolat et la fraternité.
- ✓ Conforter l'action culturelle en ouvrant une école de danse en septembre prochain.
- ✓ Investir dans l'avenir en lançant les études pour redynamiser le centre-ville et imaginer le devenir de la zone Feucherets-Bazins, notamment par la réalisation d'une unité Alzheimer,
- ✓ Etude concernant un nouveau cimetière.

Départ de Martine PELLETIER à 23h et d'Antoine KATTAR à 23h48.

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les objectifs de la municipalité pour l'année 2010,

Joseph MAMOU aimerait avoir un graphique sur l'évolution du coût de la Communauté d'Agglomération depuis sa création et ce qu'elle rapporte à la ville. Par ailleurs, l'école de musique est une activité culturelle onéreuse. Il souhaite rappeler que la musique n'est pas forcément la pratique d'un instrument mais peut être aussi un apprentissage à écouter et à entendre de la musique. Cela n'existe pas à l'école de musique, coute beaucoup moins cher, est plus accessible et éventuellement rapporte davantage.

Martine BERNELIN DA SILVA indique que, comme probablement un certain nombre de Triellois, elle a reçu le Triel Infos ce 11 février. Dans l'édito du Maire apparaissent déjà les grands projets du débat d'orientation budgétaire. Tout était donc déjà figé. Elle aurait préféré que ce bulletin soit distribué le lendemain du Conseil Municipal même si, hormis les détails qui ont été donnés en séance, elle en connaissait déjà la teneur.

Monsieur le Maire rappelle que son édito reprend ce qu'il avait indiqué lors de ses vœux.

Martine BERNELIN DA SILVA revient sur le règlement intérieur du Conseil Municipal sur lequel les élus ont largement débattu à la précédente séance, notamment sur le fait de ne pas parler de sujets nationaux ou de l'Etat. Or, elle s'aperçoit que pour appuyer les difficultés que la municipalité peut rencontrer, il est fait référence au national et à l'Etat. Il est difficile, surtout au niveau budgétaire, de faire une dissociation. L'opposition évoquera aussi le national si besoin est pour appuyer ce qu'ils souhaitent dire, les mêmes règles s'appliquant pour tous les élus.

Patrick CHATAINIER indique que lorsque l'on établit un débat d'orientation budgétaire, on se réfère aux documents officiels et il n'y a là aucune approche politique. Ce sont des éléments complètement factuels donnés par les organismes officiels et aucun débat budgétaire ne peut se faire sans appui sur le contexte national.

Martine BERNELIN DA SILVA demande si la municipalité a pu faire des simulations, tenant compte des compensations, pour arriver à l'équivalent de la taxe professionnelle au niveau de l'intercommunalité ?

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un dossier de l'agglomération et Patrick CHATAINIER pourra donner des indications à ce sujet.

Patrick CHATAINIER précise que la ville n'est en rien impliquée dans la taxe professionnelle puisque c'est l'agglomération qui perçoit cette recette.

Monsieur le Maire indique que la Communauté d'Agglomération est très sensibilisée sur le développement économique avec Philippe TAUTOU, chargé de l'aménagement du territoire, et Pierre CARDO, chargé du développement économique. La création de la zone des Cettons doit rapporter de l'argent.

Michèle GOETZ DUCORROY indique qu'elle va enfreindre le règlement intérieur et rappelle que c'est le parti de la majorité qui détient la présidence, le gouvernement, l'assemblée nationale et le département. Elle souhaite revenir sur la présentation des orientations budgétaires et souhaite connaître la source des chiffres utilisés pour comparer la DGF de Triel à une moyenne régionale et nationale. Dans les statistiques citées, il manque l'endettement par habitant. Les critères qui posent l'assiette de la DGF sont les mêmes pour tous, soit le potentiel fiscal des habitants et aussi les logements sociaux. Il est tout à fait normal, avec des habitants qui ont un potentiel fiscal important, que l'Etat décide d'aider les communes qui ont 20% de logements sociaux imposés par la loi SRU, et même beaucoup plus pour certaines communes. C'est donc la logique de la double peine pour les Triellois. Ils ont donc moins de DGF et doivent payer les amendes de la loi SRU puisqu'ils n'ont pas assez de logements sociaux.

Michèle GOETZ DUCORROY n'a trouvé aucune suggestion de recette différente. Le débat ne s'est pas présenté. On devrait être dans la volonté politique, dans l'idée que la majorité a de l'avenir de Triel. Il s'agit ici d'une soirée « diapo » avec un catalogue de certains projets. Un catalogue avait été présenté l'an passé. Est-ce réalisé ? Les projets annoncés sont certainement plein de bonnes intentions mais elle pense que ce catalogue de projets suffira d'une ou deux pétitions pour en venir à bout.

Rodrigo ACOSTA GARCIA avait demandé en commission des finances des précisions sur la signification de l'indice des collectivités locales. Il n'a pas eu l'information à ce jour. Il constate une situation alarmante des finances, ce qui est connu depuis 1993. La majorité évoque des arguments fallacieux, comme celui de la DGF. Si vraiment il y avait un manque à gagner, il fallait s'en prendre aux autorités compétentes et connaître les raisons qui empêchent de récupérer cet argent. C'est de la mauvaise foi devant les habitants. Il n'est pas tout à fait convaincu par la stratégie de l'équipe majoritaire qui ne lui semble pas claire. La rigueur est évoquée et d'autre part, on parle de projets ambitieux. Il y a là une contradiction. Dexia indique dans sa dernière analyse de novembre 2009, que les marges de manœuvre pour les collectivités locales vont se rétrécir de plus en plus. Des problèmes se posent : la crise et la réforme de la taxe professionnelle et la réforme des collectivités territoriales. Si la taxe professionnelle est réduite, cela va conduire à une double contrainte, la pression fiscale pour les ménages et une réduction dans les dépenses d'investissement que la commune fera dans le futur.

Antoine KATTAR souhaite réagir par rapport à l'utilisation des termes car il pense qu'il y a confusion entre une intention, une idée et un projet. Le terme « projet » est largement utilisé mais avoir un projet signifie une réflexion, dont on a déjà mesuré la faisabilité et essayé de faire émerger « la demande sociale », c'est-à-dire qu'une enquête d'opinion a déjà été effectuée auprès de la population, que les besoins ont été recensés, et qu'à partir de là on a présenté un projet. On peut alors connaître les points de vigilance, les points d'amélioration et quelles sont les difficultés. Dans un débat d'orientation budgétaire, utiliser le mot projet, dire que l'on a déjà pensé à un aménageur, cela paraît décaler par rapport à une question d'orientation. L'an passé, lorsque la majorité a voulu augmenter les impôts, le groupe VEA a été clair en disant qu'il fallait différer puisque c'était une année de crise et que les habitants ne comprendraient pas une telle mesure dans cette situation de crise. Comment l'équipe majoritaire va-t-elle expliquer les choses d'une manière assez lisible pour la population : une année on augmente les impôts pour gérer la commune et la deuxième année, on est dans des projets qui dépassent largement une réalité par rapport à la ville. Il y a là une incohérence. Il s'agit peut être d'un effet d'annonce mais il ne veut pas être dans cette perspective mais plutôt quelque chose qui serait vraiment du rêve qui fait que l'on va vendre des projets mais où sont réellement les faisabilités. Aucun élément ne permet de dire aujourd'hui à base de quoi ?

Monsieur le Maire répond qu'il ne s'agit pas d'un effet d'annonce car, depuis 2008, certains projets ont été annoncées, notamment l'unité Alzheimer, la non vente de Charles Dupuis. Le terme de projet n'est peut être pas le mot approprié mais des dossiers sont en cours depuis 2 ans. Il faudra peut être revoir la copie en 2012/2013 si la situation devient catastrophique.

Isabelle WENGER-ARTZ a repris le détail du débat d'orientation budgétaire de l'an passé et voulait faire le point des réalisations effectives. En investissement, la cour de l'école des Châtelaines devait être remise en état ainsi que celle du centre de loisirs et de la halte garderie Pirouette. Quel est le taux de réalisation ? Où en est le transfert de l'espace jeunes dans la maison du gardien du Cossec ?

Monsieur le Maire indique que ce transfert n'a pas été réalisé, la maison du gardien n'étant pas adaptée.

L'aménagement des berges est en tout début de réalisation. Monsieur le Maire indique que les travaux ont été retardés en raison de certaines revendications qui ont demandé des aménagements.

Chemin des Nourrées : Les travaux sont programmés pour 2010.

Le remplacement d'une partie du parc informatique a été réalisé mais il reste beaucoup à faire.

Le diagnostic énergétique et la formation des agents ont été réalisés.

Isabelle WENGER-ARTZ remarque que malgré les projets ambitieux lors du débat d'orientation budgétaire, seulement une faible proportion des projets a été réalisée. La première ambition serait peut être de se limiter et d'améliorer les projets pour l'année 2010 plutôt que d'avoir des rêves trop ambitieux qui ne seront pas tous tenus.

Monsieur le Maire affirme que beaucoup de choses ont été réalisées, un Triel Infos spécial bilan de mi-mandat paraîtra. Par ailleurs des travaux non prévus ont été réalisés, notamment la place de la Mairie.

Jean-Pierre HOULLEMARE qualifie la présentation de factuelle mais souhaite insister sur certaines erreurs afin d'éclairer chacun. Rodrigo ACOSTA-GARCIA disait que les banquiers qui s'occupent des collectivités territoriales donnaient des statistiques, faisaient des prévisions et chaque collectivité regarde cela avec attention. Toutefois, certains chiffres ne sont que des prévisions et il convient de rester prudent.

En ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement, d'autres villes sont également pénalisées. Il est bon de le rappeler même si on ne peut se cacher derrière cet élément. Toutefois il n'est pas normal que les éléments calculés en 1970 n'aient pas été revus en fonction de l'évolution. Il s'agit là de la responsabilité des élus qui nous gouvernent et qui ont changé de bord selon l'état d'esprit des électeurs.

En ce qui concerne la situation budgétaire en 2008, il est indiqué que l'attribution des compensations est de plus en plus négative. Il rappelle qu'il s'agit d'une redistribution de la taxe professionnelle unique au niveau de la Communauté et c'est par un système de jeux d'écritures que l'attribution de compensation revient aux communes. Ce sont les transferts de charges qui viennent impacter l'attribution de compensation Concernant les opérations d'investissement sous estimées et financées par l'emprunt en 2008, il doit s'agir de la construction de l'école Camille Claudel qui était nécessaire et a été réalisée dans les meilleures conditions. Elle n'a pas été sous estimée mais a subi des augmentations de prix par rapport à une situation donnée. On sait parfaitement ce qu'est un appel d'offres, comment le marché réagit dans ce cas et on ne peut pas parler de sous estimation mais d'évolution du marché. En ce qui concerne le financement, il rappelle qu'il a été organisé au travers des subventions et de l'emprunt.

Monsieur le Maire constate qu'effectivement sur l'école Camille Claudel il y a eu des augmentations vu les délais de construction, sauf que le montant de départ n'était pas suffisamment élevé pour une construction de cette ordre.

Jean-Pierre HOULLEMARE indique que les estimations ont été faites avec les éléments du marché de l'époque. Ensuite selon les évolutions de marchés, les chiffres ont été rectifiés au fur et à mesure de l'avancée du dossier.

Jean-Pierre HOULLEMARE remercie Patrick CHATAINIER d'avoir rectifié le premier tableau chiffré de l'opération Camille Claudel qui était erroné.

Patrick CHATAINIER indique que l'on peut ou non inclure certains éléments dans un tableau chiffré et il est toujours facile ensuite de dire que le tableau était faux pour cacher certaines vérités. Il suffit de reprendre les différents procès-verbaux des conseils municipaux pour voir que les premiers votes ont porté sur 2 400 000 €, puis 3 700 000 €, 4 300 000 € pour finir à 6 000 000 €. Le montant affiché sur le panneau devant l'école est de 3 900 000 €.

Jean-Pierre HOULLEMARE précise qu'il y a une différence entre le coût global d'une opération et le coût de l'opération de construction. Lorsqu'on étudie le tableau, on a 4 millions de construction, 500 000 € de terrain, des honoraires d'architecte pour 500 000 €, soit un total de 5 millions d'euros. Le reste concerne le mobilier, le matériel et les aménagements pour 1 million d'euros. Patrick CHATAINIER parle de 6 millions d'euros de construction mais il s'agit en fait du coût total.

Jean-Pierre HOULLEMARE remarque aussi qu'il est gênant de parler de ce nouveau budget alors que jamais en 2009 un point de l'exercice en cours n'a été fait. En ce qui concerne les éléments donnés concernant les effets d'annonces ou les rêves, il partage l'avis du groupe VEA. Sur le plan de la présentation, il trouve très gênant d'avoir des éléments sur papier différents de ceux qui sont projetés en séance.

En ce qui concerne les recettes en constante diminution malgré une forte augmentation de la fiscalité en 2004, effectivement tout le monde sait que 2004 a été une année où a été gommé la non augmentation qui avait eu lieu sur un nombre d'années important (7 ans). Ce rattrapage a été effectué en 2004 avec en plus la prise en compte de l'incidence des 35 heures. Il faut donc faire attention à ce que l'on écrit. Il suffit de regarder les chiffres qui vont en augmentation de 9 200 000 à 11 500 000 €, la seule diminution se situant en 2008. Toutefois, fin 2007, il avait été choisi de ne pas augmenter les taux avant les élections, à charge pour l'équipe qui viendrait ensuite de prendre la position qu'elle souhaiterait.

Gestion rigoureuse en 2009 : elle l'a toujours été depuis un certain nombre d'années.

Le retour à l'équilibre financier a été obtenu par l'augmentation de la fiscalité mais en ce qui concerne la maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment du personnel, elle n'a été faite de façon faciale qu'avec le transfert des équipes à la Communauté de Communes.

Une stratégie réaffirmée en 2010 est une jolie formule. Mais il ne faut pas faire croire que la majorité a fait des économies. Dans le compte administratif 2009, il ressort qu'il y a eu autant de dépenses si ce n'est plus. En revanche c'est le recours à l'impôt qui a permis de reconstituer l'autofinancement.

Jean-Pierre HOULLEMARE partage l'étonnement général sur « les projets en adéquation avec les capacités financières de la ville » car la majorité a réalisé ce travail pour donner un programme d'opérations qui n'est pas un débat d'orientation budgétaire mais une prospective pluri annuelle.

Pour la renégociation des contrats régional et départemental, heureusement que le but est d'assurer un rendement maximum des subventions. Cela a toujours été l'objectif des précédents mandats.

Il est inscrit une évolution prononcée de la fiscalité de 19 % en 2004 et 10 % en 2008 en matière de taux. Il semble plutôt que ce soit en 2009. Au niveau de l'évolution des recettes de fonctionnement par chapitre, il faut lire aussi 2009. En ce qui concerne la baisse du produit fiscal en 2007, il s'inquiète de cette formule. Il veut juste dire que le transfert de la taxe professionnelle ne date pas de 2007 mais qu'il est bien antérieur.

Ensuite, pour l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement il est indiqué que le graphique permet de démontrer une situation préoccupante eu égard à l'effet « de ciseau » et du fait d'un autofinancement négatif. Il demande où se situe cet autofinancement négatif ?

Patrick CHATAINIER indique qu'il avance des faits et propose à Jean-Pierre HOULLEMARE d'en discuter ensemble.

Jean-Pierre HOULLEMARE terminera sur les actions nouvelles et les projets ambitieux d'investissement, notamment l'ancienne école Charles Dupuis pour 150 000 € qui doit être transformée en maison de la culture, avec danse et musique probablement. Qu'en est-il de la salle de danse du COSEC qui a été refaite de façon couteuse et pourquoi effectuer des dépenses alors que l'équipement existe déjà ?

Jean-Pierre HOULLEMARE revient sur le programme voirie avec une prévision de 810 000 €. Une question déjà débattue et qui est liée à la récupération d'une participation financière de 1 300 000 € qui a été certainement encaissée par la Communauté d'Agglomération et dont le Président avait assuré que Triel bénéficierait non pas de la redistribution de ce montant mais de 3 fois 150 000 €. Il veut savoir si les 150 000 € sont inclus dans l'enveloppe.

Jean-Pierre HOULLEMARE demande que le montant transféré au niveau de la CLECT soit vérifié car il s'étonne que les 150 000 € ajoutés aux 700 000 € transférés donnent un total de 810 000 €.

En ce qui concerne les impayés, il indique qu'il s'agit d'une part souvent de personnes en difficulté et d'autre part de gens négligents ou malhonnêtes. En cas de négligence, la ligne a toujours été ferme. Par ailleurs, le montant des titres impayés admis définitivement en « non-valeurs » a toujours été insignifiant.

En ce qui concerne les projets, il est ravi que l'on continue la réalisation des logements locatifs dans une démarche de mixité sociale. Par contre; Il pense que le terme « et non de ghettoïsation » peut être supprimé.

Pour la réalisation d'une micro crèche, il verra avec Hélène DEBAISIEUX-DENE les modalités de la précédente négociation.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de négociation.

Jean-Pierre HOULLEMARE revient sur l'étude de programmation urbaine, dont vraisemblablement les conclusions ne sont pas satisfaisantes puisqu'on repart sur autre chose.

Jean-Yves SIX répond que l'étude de programmation urbaine est un projet d'avenir sur le long terme qui comporte plusieurs phases : diagnostic – concertation – proposition de scénarios et choix de scénario. Il s'avère que la ville est allée jusqu'à la phase de scénarios avec CITADIA et qu'aujourd'hui on travaille sur des scénarios en association avec l'EPAMSA d'une part et le Conseil Général d'autre part. La municipalité n'était pas satisfaite de la qualité des services apportés par CITADIA dans la phase de scénarios présentés. Malheureusement les finances limitent les objectifs mais on retrouve bien aujourd'hui les grandes orientations nées de l'étude de programmation urbaine, notamment la rénovation du centre ville, grand projet qui va s'inscrire dans les dizaines d'années à venir ainsi qu'une zone d'habitation que l'on doit créer peut être dans la zone des Feucherets-Bazins.

Jean-Pierre HOULLEMARE remarque que l'on est en retard par rapport au calendrier de l'étude qui avait été fixé.

Il souhaite terminer avec le projet de réalisation d'une unité Alzheimer de 18 lits évoqué par Monsieur le Maire. Il veut juste rappeler que le projet qui avait l'accord du Conseil Général et de la DDASS a été annulé par la majorité actuelle, projet qui permettait une ouverture en 2010.

Monsieur le Maire indique que l'unité Alzheimer ne sera faite pas en 2010 puisque le projet a été changé.

Isabelle WENGER-ARTZ constate que les tableaux de prospective jusqu'en 2014 ne comportent pas de prévision de financement pour ce projet. Il lui a été indiqué qu'il s'agit d'une opération neutre pour la ville, d'autres organismes s'occupant du projet. On ne peut pas s'attribuer des mérites qui ne vous reviennent pas. Si la ville ne s'en occupe pas, il convient de le préciser. Par ailleurs, il lui semble qu'il ne soit pas du tout approprié de créer des grandes structures mais plutôt de petites unités à taille humaine.

Monsieur le Maire précise que les unités de 144 lits sont des unités éclatées.

Joseph MAMOU propose à Patrick CHATAINIER de donner moins de chiffres la prochaine fois car les rêves ne se quantifient pas et cela peut conduire à des polémiques stériles. Par ailleurs, il est d'accord sur le propos des unités éclatées. Il souhaite que la médecine fasse des progrès et que la construction d'unités adaptées se fasse très rapidement.

Patrick CHATAINIER indique qu'il faut toujours apprécier les recommandations de Joseph MAMOU. Toutefois les chiffres ont été contrôlés, validés et ce n'est pas parce que Jean-Pierre HOULEMARE reprend point par point toutes les lignes qu'il a forcément raison.

Joseph MAMOU indique qu'un débat d'orientation budgétaire doit contenir les projets pour la commune, s'ils répondent aux besoins des Triellois et les éventuelles augmentations d'impôts.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

- **PREND ACTE** des orientations du budget ville de la commune pour l'année 2010.

17.2010-DELO3 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ASSAINISSEMENT

RAPPORTEUR : PATRICK CHATAINIER

Compte administratif 2009 provisoire

	Dépenses	Recettes	Delta
Section de fonctionnement	316 426.79 €	511 219.06 €	194 792.27 €
Section d'investissement	310 743.23 €	845 505.75 €	534 762.52 €
Total	627 170.02 €	1 356 724.81 €	729 554.79 €

Les principaux projets en section d'investissement

	2010	
Localisation	Désignation	Montants
	Diagnostic des réseaux	120 000 €
Chemin des Nourrées	Création d'un réseau eaux usées	214 762 €

Rue des Créneaux	Réhabilitation du réseau et des branchements	100 000 €
Rue des Grésillons	Création du réseau eaux usées	100 000 €
TOTAL		534 762 €

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les objectifs de la municipalité pour l'année 2010,

Martine BERNELIN DA SILVA remarque un montant important pour la réhabilitation du réseau et des branchements de la rue des Créneaux et souhaite comprendre pourquoi la prévision de dépenses est quasiment identique à celle de la création d'un réseau rue des Grésillons.

Jean-Yves SIX précise que depuis 10 ans la ville a réalisé des travaux de création de réseaux et forcément à terme il faut procéder à du remplacement de réseaux. On va entrer maintenant dans une phase où des réseaux très anciens vont devoir être refaits entièrement, d'où des coûts similaires.

Jean-Pierre HOULLEMARE souhaite connaître la décision de l'Agence de l'Eau concernant la création d'un réseau d'eaux usées dans le chemin des Nourrées.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

- **PREND ACTE** des orientations du budget assainissement de la commune pour l'année 2010.

Départ de Michel POIROT et de Christine WIDMER à 0H30.

17.2010-DELO4 : AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE/JEUNESSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES (CAFY).

RAPPORTEUR : HELENE DEBAISIEUX-DENE

La Ville de Triel-sur-Seine signe depuis 1989 des Contrats Enfance et depuis 2004 des Contrats Temps Libres avec la CAFY (Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines).

En 2006, le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) s'est substitué à ces contrats. Le Contrat Temps Libre, à échéance au 31/12/06 a intégré le CEJ 2007/2010. Le contrat Enfance signé avec la CAFY en 2006, arrivé à échéance le 31 décembre 2008, aurait du l'intégrer fin 2009, selon délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2009 autorisant Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat afin d'y intégrer le Volet Petite enfance.

La Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines nous a fait part d'une difficulté liée à leur logiciel. Aussi, le volet Petite Enfance doit faire l'objet d'un second contrat Enfance et Jeunesse afin de pouvoir y intégrer des actions nouvelles.

Pour mémoire, ce nouveau dispositif, d'une durée de 4 ans, est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Les structures éligibles à ce nouveau Contrat Enfance et Jeunesse 2009/2012 sont les deux multi accueils pour les 0/3 ans, le Relais Assistantes Maternelles (action nouvelle), le CLSH maternel et les accueils pré et post-scolaires pour les enfants de 3 à 6 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement Contrat « Enfance et Jeunesse ».

17.2010-DELO4 : OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ADHESION DES COMMUNES DE VERNEUIL-SUR-SEINE, VETHEUIL, HAUTE-ISLE ET LA ROCHE-GUYON AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT, DE GESTION ET D'ENTRETIEN DES BERGES DE LA SEINE ET DE L'OISE (SMSO).

RAPPORTEUR : JEAN-YVES SIX

Vu les demandes présentées par la commune yvelinoise de Verneuil-sur-Seine et les communes val d'oisiennes de Vétheuil, Haute-Isle et La Roche-Guyon d'adhérer au Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO),

Vu les délibérations du Comité Syndical du SMSO en date des 30 juin, 15 septembre et 23 novembre 2009 qui a statué favorablement sur l'adhésion des 4 communes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable à la demande d'adhésion des communes de Verneuil-sur-Seine, Vétheuil, Haute-Isle et La Roche-Guyon au Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise.

Départ de Valérie BETTINGER à 0h35.

17.2010-DELO6 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS DE LA REGION DE CONFLANS SAINTE HONORINE

RAPPORTEUR : LEON JANUS

Le SIERC a souhaité, lors de sa réunion du comité syndical du 28 septembre 2009, actualiser ses statuts qui dataient de 1936.

Vu l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET un avis favorable sur la modification des statuts du SIERC.**
-

17.2010-DELO7: MODALITES DE LA CONCERTATION SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLATEFORME PORTUAIRE DE TRIEL-SUR-SEINE

RAPPORTEUR : JEAN-YVES SIX

EXPOSE

Dans le cadre de sa mission de développement du transport fluvial, Ports de Paris (PAP) projette d'aménager un port fluvial sur le territoire de la commune de Triel-sur-Seine.

L'objectif de cette nouvelle infrastructure portuaire est de venir compléter le réseau des ports de la grande couronne, existant à l'Ouest de Paris. Le port de Triel-sur-Seine est destiné à la desserte locale de l'ensemble de la Boucle de Chanteloup et de ses environs.

Depuis plusieurs mois, des échanges réguliers ont été organisés avec les collectivités concernées. Un partenariat constructif s'est notamment développé entre Ports de Paris et la Communauté d'Agglomération qui projette de développer dans la continuité du port un parc d'activités dédié à l'éco-construction sur le site dit des 3 Cèdres à Carrières-sous-Poissy. En effet, la réalisation de cette plateforme portuaire qui doit notamment comprendre un port public est une opportunité à saisir pour favoriser et renforcer l'attractivité de ce futur parc d'activités et offrir aux entreprises de notre territoire ainsi qu'aux futures entreprises du secteur de l'éco-construction la possibilité d'utiliser la voie d'eau comme mode de transport.



..... Périmètre de la ZAC des 3 Cèdres

●●●● Périmètre de l'étude urbaine en cours de réalisation (délibération du 15.12.09)

——— Projet de plateforme portuaire

Depuis fin 2008, Ports de Paris a mené plusieurs études préalables : Diagnostic environnemental, Etude socio-économique, Etude de contexte, Diagnostic hydraulique, Etude de courantologie et de manœuvrabilité.

Les études préalables étant terminées, le projet de création d'une plateforme portuaire à Triel-sur-Seine sera présenté début avril au Conseil d'Administration du Ports de Paris pour une « prise en considération ». Dans un même temps, le Conseil d'Administration du Ports de Paris devra approuver les modalités de la concertation qui doit, en application des articles L.300-2 et R.300-1 du Code de l'urbanisme, associer, pendant la durée de son élaboration, les habitants, les associations locales et toutes autres personnes concernées.

Le Ports de Paris étant à l'initiative de cette opération d'aménagement, il lui revient de recueillir l'avis des collectivités concernées sur ces modalités de la concertation auprès de la Commune de Triel-sur-Seine, la Commune de Carrières-sous-Poissy, la Communauté d'Agglomération des 2 Rives de la Seine.

Les objectifs poursuivis par cette concertation sont :

- La présentation de l'opportunité de réaliser une plateforme portuaire pour compléter le réseau des ports de la grande couronne à l'ouest de Paris et notamment de permettre une desserte fluviale locale à la Boucle de Chanteloup.
- La présentation des grands principes d'aménagement de l'opération.

Le Ports de Paris propose d'organiser cette concertation courant 2010, selon les modalités suivantes :

- Une Réunion publique d'ouverture de la concertation, animée par le Ports de Paris,

- La publication d'articles dans le ou les supports de communication du Ports de Paris et des collectivités concernées,
- Des parutions dans la presse locale,
- La création et la mise en place d'expositions de présentation du projet,
- L'organisation de réunions publiques thématiques,
- La mise à disposition de registres de concertation pour recueillir les remarques de la population,
- Une réunion publique de clôture, animée par le Ports de Paris, pour rendre compte des observations formulées par le public et des évolutions du projet.

Il est proposé au conseil municipal de donner un avis sur les objectifs et les modalités de la concertation définis par le Ports de Paris dans le cadre de son projet de réalisation d'une plateforme portuaire à Triel-sur-Seine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant que ce projet participe à la valorisation et au renforcement de l'attractivité du projet d'Ecopole mené par la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine,

Considérant que les Conseils Municipaux et communautaire des collectivités concernées, Communes de Triel-sur-Seine et de Carrières-sous-Poissy, Communauté d'Agglomération des deux Rives de Seine, sont amenées à se prononcer sur les objectifs et les modalités de cette concertation,

Jean-Yves SIX rappelle le calendrier prévisionnel :

. Avril 2010 : Approbation des modalités de concertation

. Janvier 2011 : Bilan de concertation et arrêt du dossier définitif de projet

. Janvier 2012 : Déclaration de projet

et indique que des industriels vont manifester leur intérêt pour ce secteur car ils vont avoir connaissance de ce nouveau moyen de transport.

Martine BERNELIN DA SILVA rappelle son inquiétude sur le transport routier qui s'intensifiera, même si les infrastructures routières devraient s'améliorer et demande que des solutions soient étudiées pour régler ce problème.

Jean-Yves SIX répond qu'à Triel, dès qu'il a été question d'un projet nouveau, des solutions au niveau du transport ont toujours été recherchées. Si des industriels s'installent dans cette zone et la plaine s'urbanise, cela va amener du trafic et le projet doit se concevoir avec des infrastructures adaptées.

Frédéric SPANGENBERG souhaite avoir une idée à la fois des volumes et de la surface de ce projet par rapport au port de Gennevilliers.

Jean-Yves SIX répond que la surface réservée est de 30 ha alors que le port autonome couvre 120 ha. Cela est sans commune mesure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET un avis favorable sur les objectifs poursuivis par le Ports de Paris dans le cadre de la concertation sur le projet d'une plateforme portuaire à Triel sur Seine :**

- *Présentation de l'opportunité de réaliser une plateforme portuaire pour compléter le réseau des ports de la grande couronne à l'ouest de Paris et notamment de permettre une desserte fluviale locale à la Boucle de Chanteloup.*
 - *Présentation des grands principes d'aménagement de l'opération.*
- **EMET un avis favorable sur les modalités de concertation présentées par le Ports de Paris :**
- *Une réunion publique d'ouverture de la concertation, animée par le Ports de Paris,*
 - *La publication d'articles dans le ou les supports de communication du Ports de Paris et des collectivités concernées,*
 - *Des parutions dans la presse locale.*
 - *La création et la mise en place d'expositions de présentation du projet,*
 - *L'organisation de réunions publiques thématiques animées par le Ports de Paris,*
La mise à disposition de registres de concertation pour recueillir les remarques de la population.
 - *Une réunion publique de clôture, animée par le Ports de Paris, pour rendre compte des observations formulées par le public et des évolutions du projet.*
-

Départ de Joseph MAMOU à 0h49.

17.2010-DELO8 : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL ENTRE LES VOIES NAVIGABLES DE FRANCE ET LA VILLE DE TRIEL-SUR-SEINE

RAPPORTEUR : JEAN-YVES SIX

Considérant l'intérêt pour la ville de Triel-sur-Seine de disposer d'un terrain cadastré BT 9, d'une superficie de 769 m² appartenant aux Voies navigables de France sur la rive gauche de la Seine, pour ses administrés afin de profiter des berges de la rive gauche de la Seine,

Vu la proposition des Voies navigables de France de signer une convention d'occupation du domaine public fluvial pour une durée de 5 ans d'une redevance annuelle de 230,70 €, à compter du 1^{er} mars 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec les Voies navigables de France.

Les crédits sont prévus à l'article 678 du budget communal.

INFORMATION

25 rue des Hublins : Monsieur le Maire indique que le projet de préemption a été retiré, après avoir rencontré les pétitionnaires et consulté la DDEA, le Sous préfet et l'avocat de la ville. Ce ne sont pas les 300 signatures de la pétition qui ont motivées cette décision mais le souhait de ne pas engager la ville dans une procédure coûteuse et la volonté de ne pas pénaliser les vendeurs.

95 rue Paul Doumer : Monsieur le Maire indique que des mesures de protection ont été prises sur la toiture suite à l'incendie qui a détérioré la charpente et la couverture. Un nouvel administrateur judiciaire vient d'être nommé jusqu'en avril 2010 avec une prolongation possible. Un bureau d'étude est chargé de faire un diagnostic des travaux validé par les propriétaires. Certains propriétaires ont pris contact avec l'ANAH et le PACT 78 pour solliciter des subventions. Il est probable que certains d'entre eux ne soient pas en mesure de participer financièrement aux travaux de remise en état. L'administrateur saisirait alors le bien et le vendrait aux enchères à un acquéreur susceptible de participer au financement des travaux. La municipalité propose de faire une galerie pour protéger de la chute éventuelle de matériaux et rendre l'accès au trottoir pour les piétons.

Jean-Pierre HOULLEMARE demande quelle est la position des assurances dans cette affaire.

Monsieur le Maire précise qu'une seule personne a demandé à être relogée par la ville et les autres propriétaires ne se sont pas manifestés. Il s'agit du secteur privé et l'administrateur judiciaire doit être en contact avec les assurances.

Martine BERNELIN DA SILVA remarque que certains propriétaires ont décidé de faire des réhabilitations sans en estimer les conséquences sur des constructions anciennes et ont revendu avec moult profit à des personnes qui n'avaient pas idée de ce qu'ils achetaient.

25 grande rue de Plissefontaine : Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un local commercial abandonné depuis de nombreuses années. Une personne de l'indivision a été retrouvée, un courrier a été envoyé en recommandé et il a été retiré. On peut espérer une réponse.

Jean-Yves SIX précise qu'on ne peut considérer ce bâtiment comme bien sans maître car il a un maître, mais on ne peut pas le contacter.

QUESTIONS DU GROUPE UNIS POUR TRIEL

1) Budget communautaire : Quelle incidence de la suppression de la TP pour l'agglomération et une éventuelle création de fiscalité additionnelle ? Quelles sont les orientations budgétaires de la CA2RS ?

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prendre rendez-vous avec le vice président de la communauté d'agglomération chargé des finances, M. RIBAUT.

2) Communication : En dépit de l'engagement de M. le Maire, le compte-rendu du contrôle de la Cour régionale des comptes portant sur la période 2001/2005 n'est toujours pas consultable en ligne sur le site de la Ville. Quand peut-on l'espérer ?

Monsieur le Maire répond que ce rapport est consultable sur le site de la Chambre Régionale des Comptes et qu'un lien sera créé sur le site de la Ville de Triel sur Seine.

De la même façon, les PV de CM antérieurs à Mars 2008 ont disparu du site depuis sa refonte.... Concernant les PV du conseil communautaire, ils ne sont disponibles pour les internautes triellois qu'avec beaucoup de retard. Le dernier en ligne est celui du 19 octobre 2009. Quelles ont été les décisions prises postérieurement ?

Monsieur le Maire indique qu'il est difficile d'obtenir ces éléments et qu'ils vont être réclamés.

Enfin, la sortie du Triel-info est toujours erratique. Le N° 106 de Janvier 2010, qui devait être diffusé le 18 du même mois d'après l'affirmation du responsable du service, n'est toujours pas, à ce jour, dans les boîtes à lettres.

Comme en 2008, les annonceurs vont-ils être dédommagés, compte tenu de ce dysfonctionnement ?

Monsieur le Maire indique qu'en 2008 il manquait la parution d'un numéro et, pour le moment, ce n'est pas le cas. Cette disposition n'est donc pas à envisager.

3) Appel à projet - centrale photovoltaïque - : Quel est le résultat de cet appel, qui était clos le 25 janvier ?

Monsieur le Maire indique que le projet a été déposé le 25 janvier et les résultats sont prévus pour juin 2010.

4) Réunions publiques : deux réunions devaient être organisées en début d'année, l'une pour le projet de la municipalité aux Hublins, l'autre pour le chantier d'aménagement des berges de Seine. Quand ont-elles été tenues ? Avec quels résultats ?

Monsieur le Maire précise que la réunion publique n'a pas eu lieu mais les personnes concernées ont été contactées individuellement et écoutées. Certains arbres ont pu être conservés et deux pontons vont être aménagés pour les pêcheurs.

5) Immeuble sous arrêté de péril - 95 rue Paul Doumer : Depuis deux ans, la situation est figée et l'implication de l'OPAH évoquée par M. le Maire est invisible. Le CM peut-il avoir un point précis, par le Maire ou l'élu délégué au logement, des actions menées et des résultats escomptés ?

Déjà traité en Information

6) Effritement du porche de l'Eglise St Martin. La mise en sécurité annoncée par M. le Maire est-elle bien réalisée ?

Des barrières ont été installées. Les pierres qui s'effritaient ont été grattées.

La séance est levée à 1h35.